

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
*Pour diffusion immédiate*

Une nouvelle signalisation pour un meilleur  
partage de la route

**Rawdon, le 24 août 2016** – La Municipalité de Rawdon a procédé à l’installation de 6 panneaux indiquant aux automobilistes de garder une distance de 1,5 m lors du dépassement d’un cycliste lorsque la limite de vitesse dépasse 50 km/h.

Ces panneaux ont été installés sur le chemin du Lac-Morgan (2) ainsi que sur les chemins Bélair, Lac-Gratten, Vincent-Massey et Forest.

Cette mesure a été mise de l’avant suite à la demande de M. Boucher, qui a perdu son fils lors d’un accident de vélo et qui sensibilise les municipalités à l’importance de poser des gestes concrets pour assurer la sécurité des usagers de la route.

